

VOLMERANGE INFOS

*Lettre d'Informations Municipales
de Volmerange-les-Mines*

N° 36 / Février 2017



Réunion Prévention

Une réunion de prévention organisée par la municipalité en partenariat avec la Gendarmerie Nationale aura lieu **le vendredi 17 février à 20h00** à la salle des fêtes de VOLMERANGE LES MINES.

Elle se déroulera en deux parties. Dans un premier temps, la Brigade de Gendarmerie de Prévention de la Délinquance Juvenile interviendra sur le thème de la « PREVENTION DROGUE ». Ensuite, l'Adjudant BLANCK de la Communauté de Brigades de Gendarmerie d'Audun-le-Tiche abordera la « PREVENTION CAMBRIOLAGES ».

Seules les personnes majeures pourront participer à cette réunion.

Ramassage des encombrants

Dans la limite de **trois** encombrants par foyer, le premier ramassage de l'année 2017 s'effectuera le **mercredi 22 février**. Ne sont pas compris dans la dénomination « objets encombrants » : les bois et branchages provenant de l'élagage et de l'abattage de plantations, les déblais, gravats, décombres et débris, les objets en fonte, les pneus, les batteries et les pots de peinture...

Le passage à votre adresse nécessite de vous inscrire en mairie au 03.82.50.61.07 ou par mail mairie@volmerangelesmines.fr avant le lundi 20 février 17h.

Attention ! Seuls les encombrants entreposés sur le trottoir seront collectés.

Vos objets doivent être déposés devant votre domicile au plus tôt le mardi 21 février à partir de 18h en veillant à respecter les consignes et à ne pas empêcher la circulation des piétons.

Bois de chauffage

Les personnes souhaitant des stères façonnés (40,70 €/stère hors coupe et livraison) ou intéressées pour faire du bois en forêt (8,8 €/stère) peuvent s'inscrire en mairie jusqu'au 28 février.

Emplois saisonniers

La municipalité offre l'opportunité à des jeunes volmerangeoises et volmerangeois entre 16 et 18 ans de travailler durant l'été et d'effectuer des travaux pour la commune (espaces verts, peinture...)

Les jeunes sont encadrés par un employé municipal ou un adjoint.

Pour toute inscription ou pour de plus amples informations, veuillez vous adresser en mairie.

Alerte SMS : Volmerange toujours plus connecté !

Avec le dispositif d'Alertes SMS, mis en place par la commune, les Volmerangeois sont informés en temps réel sur les risques météorologiques, les travaux de voirie, les coupures d'eau...

Pour pouvoir recevoir ces alertes en temps réel, il vous suffit de vous inscrire en mairie.

L'Alerte SMS, un service dans l'air du temps !

Concours Photos

Pour illustrer sa carte de vœux 2018, la commune de Volmerange les Mines organise un concours de photographies sur le thème « Patrimoine et paysages de Volmerange les Mines ». Les photos doivent être prises sur le territoire de la commune et être en lien avec le thème du concours.

Les photos au format JPEG doivent être envoyées sur le mail de la commune mairie@volmerangelesmines.fr **avant le 31 octobre**. Le jury sera composé des membres de la commission communication.

Pour participer au concours, vous devez habiter Volmerange les Mines, indiquer vos nom, prénom et numéro de téléphone. Il n'y a aucune limite d'âge.

La photo qui remportera le premier prix illustrera la carte de vœux de Volmerange les Mines. Son auteur remportera également un bon d'achat de 100 €

Les photos deviendront propriété de la commune qui pourra les utiliser sur tous les supports de communication en citant le nom de son auteur.

Toutes les photos seront exposées en mairie du 4 au 31 décembre 2017, puis à la salle des fêtes lors de la cérémonie des vœux début janvier 2018.


Rapport statistique du radar pédagogique

Le radar pédagogique a été placé rue Belle-Vue devant le n° 12. Les statistiques démontrent que 98% des usagers respectent la vitesse réglementaire à savoir 50km/h et que la vitesse moyenne est de 33 Km/h.

Respectez la vitesse : il en va de la sécurité de tous !

Opération "Tranquillité vacances"

L'opération "Tranquillité vacances" a pour objectif d'assurer la surveillance de votre résidence ou de votre commerce durant votre absence. Pour bénéficier de ce service il suffit de signaler votre absence à la gendarmerie. Une attention particulière est ainsi observée lors de leurs patrouilles quotidiennes et également par la police municipale. Pour rentrer dans ce dispositif, vous devez remplir un formulaire d'inscription que vous trouverez à l'accueil de la mairie.

L'opération "Tranquillité vacances" est un service gratuit qui fonctionne toute l'année. 

Non à une autoroute A31 à péage! Oui à une autoroute A31 à 3 voies!

Je signe la pétition sur www.volmerangelesmines.fr ou en mairie.

Renouvellement des Cartes Nationales d'Identité prorogées

Depuis le 1er janvier 2014, la durée de validité des cartes nationales d'identité (CNI) est de 15 ans (décret n°2013-1188 du 18 décembre 2013).

Cette mesure s'applique également aux CNI en cours de validité à cette date (cartes délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013). Ainsi, la date limite de validité inscrite sur ces titres ne correspond pas à leur durée de validité réglementaire. Malgré les mesures de communication qui ont accompagné le décret (à l'attention notamment des voyageurs, compagnies aériennes et pays de l'union Européenne), ce décalage est source de difficultés pour les usagers titulaires de ces titres qui souhaitent se rendre à l'étranger.

Pour répondre à ces difficultés, le ministère de l'intérieur a décidé d'autoriser désormais le renouvellement des CNI facialement périmées - ou en voie de l'être - dès lors que l'utilisateur est en mesure de justifier de son intention de voyager dans un pays acceptant la CNI comme document de voyage et à condition qu'il ne soit pas titulaire d'un passeport valide.

La preuve de ce voyage devra être apportée lors de la demande de CNI en joignant au dossier de demande l'un des justificatif suivant :

- titre de transport,
 - réservation ou devis d'une agence de voyage,
 - justificatif ou réservation d'hébergement,
 - attestation de l'employeur pour les personnes amenées à voyager à l'étranger.
-

Le Monoxyde de Carbone, gaz invisible, inodore et mortel

Chaque année, avec la reprise d'utilisation du chauffage, les intoxications au monoxyde de carbone connaissent une recrudescence. Les intoxications concernent tout le monde, les bons gestes de prévention aussi.

Le monoxyde de carbone est très difficile à détecter car il est inodore, invisible et non irritant. Après avoir été respiré, il prend la place de l'oxygène dans le sang et provoque maux de tête, vertiges, nausées, vomissements, fatigue inexplicable, troubles visuels, perte de connaissance. Son action peut être très rapide : dans les cas les plus graves, il peut entraîner en quelques minutes le coma, voire le décès. Les personnes intoxiquées peuvent garder des séquelles parfois à vie.

Les intoxications sont souvent liées à un défaut sur un appareil de combustion, un manque d'aération ou de ventilation ou encore à l'usage prolongé d'appareils de chauffage d'appoint à combustion.

Pour réduire les risques, un certain nombre de gestes de prévention doivent être adoptés et mis en pratique avant et tout au long de l'hiver: faire vérifier ses installations par un professionnel qualifié avant l'hiver, aérer chaque jour et veiller à une bonne ventilation du logement et toujours respecter les consignes d'utilisation des appareils à combustion.

Que faire si on soupçonne une intoxication ?

- Arrêtez toute combustion,
 - Ouvrir immédiatement les fenêtres,
 - Appelez les secours : **18** Sapeurs pompiers, **15** Samu, **112** Numéro unique d'urgence européen,
 - Quitter les locaux, ne pas réinvestir les lieux.
-

Carnaval des enfants

Le carnaval des enfants est un événement marquant de l'agenda du comité culturel communal depuis 2016. Un après-midi convivial et coloré animera les rues de Volmerange les Mines, le **dimanche 26 février**, au rythme d'un défilé. Déguisement, masques et maquillage seront de la partie.

Troisième édition du festival de vidéo amateur

Le comité culturel municipal invite celles et ceux qui ont du talent à l'utiliser pour nous raconter, nous surprendre, nous cultiver, nous passionner, nous enrichir, nous interroger, nous émouvoir.

Inscrivez-vous dès à présent en mairie.

Ce qui fait bouger les volmerangeois !

L'audition des élèves de l'école de musique de Volmerange est un moment privilégié dans l'année.

Au-delà de l'intérêt direct des parents d'élèves qui viennent écouter et encourager leurs enfants, ce moment musical ne leur est pas exclusivement réservé : au contraire, il vous permet de découvrir l'école de musique, les divers cours de Jardin musical, d'Éveil musical, de formation musicale et instrumentale que l'école de musique propose.

Ne manquez pas ce rendez-vous incontournable : dimanche 26 mars 15h salle des fêtes de Volmerange, rue des Ecoles.
Entrée gratuite.

Informations diverses

- ENEDIS et GRDF procéderont au relevé des compteurs d'électricité et de gaz **du 30 mars au 4 avril**.
- Vous avez + de 65 ans et vous êtes non imposable, renouvelez votre droit à la gratuité sur le réseau Citéline du 13 au 28 février.

Pour cela, vous devez vous rendre :

- en mairie, muni d'une copie de votre avis d'imposition et de votre carte «sans-contact» Citéline.
- dans un des points de vente Citéline (boutiques commerciales de Florange et Thionville, office de Tourisme de Hayange)

Après ces deux étapes, votre carte sera revalidée pour une durée d'un an.

- Permanence de la Mission Locale Mobile Rurale **le mercredi 1^{er} mars** de 9h45 à 10h30, place Raymond Locatelli.
- La société Bormann procédera au **balayage des caniveaux le lundi 6 mars** (sous toutes réserves).
- Madame Joëlle GENDT, **écrivain public** tient sa permanence **tous les mercredis matin de 9h à 11h** en mairie.
- Monsieur Marc CHATEL, **conciliateur de justice** assure ses permanences, **sur rendez-vous** en mairie.

Contact pour rendez-vous : Marc CHATEL 06.50.70.12.18.
